

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.611.018.1 DU 10 JUILLET 1991

Balance à équilibre automatique TESTUT modèle J400S à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRÉSENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, BP 11, 62401 Béthune Cedex.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 89.1.20.629.1.3 du 4 septembre 1989 (1).

CARACTERISTIQUES

La balance TESTUT modèle J400S faisant l'objet de la présente décision diffère des modèles J4.. approuvés par la décision précitée par sa présentation en deux éléments séparés :

- une colonne comportant le dispositif indicateur principal ainsi qu'une touche permettant la mise en œuvre du dispositif semi-automatique de tare d'effet soustractif,
- un ensemble comprenant le dispositif récepteur de charge, le dispositif équilibreur et transducteur de charge, le calculateur ainsi qu'un clavier à dix touches numériques et six touches de fonction.

Ces deux éléments sont reliés par un câble de 1,5 m dont les connexions sont scellées.

SCELLEMENT

La balance est munie d'un dispositif de scellement précisé par le plan annexé à la présente décision. Toutes les connexions doivent être scellées et, en conséquence, tout branchement d'un organe périphérique doit faire l'objet d'une déclaration et d'un examen permettant de s'assurer que l'ensemble ainsi constitué respecte les exigences qui lui sont applicables.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

Les balances doivent toujours être installées horizontalement, mises de niveau sur une base stable. Elles sont disposées de telle sorte que l'acheteur puisse facilement se rendre compte du résultat de la pesée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments doit porter le numéro figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité limitée à la date du 31 décembre 1992.

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1989, page 1172.



DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

REMARQUE

La balance TESTUT modèle J400S objet de la présente décision est commercialisée sous les marques TESTUT et LEONARD.

ANNEXES

Photographie n° 5519-1.
Plan de scellement n° 5519-2.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE



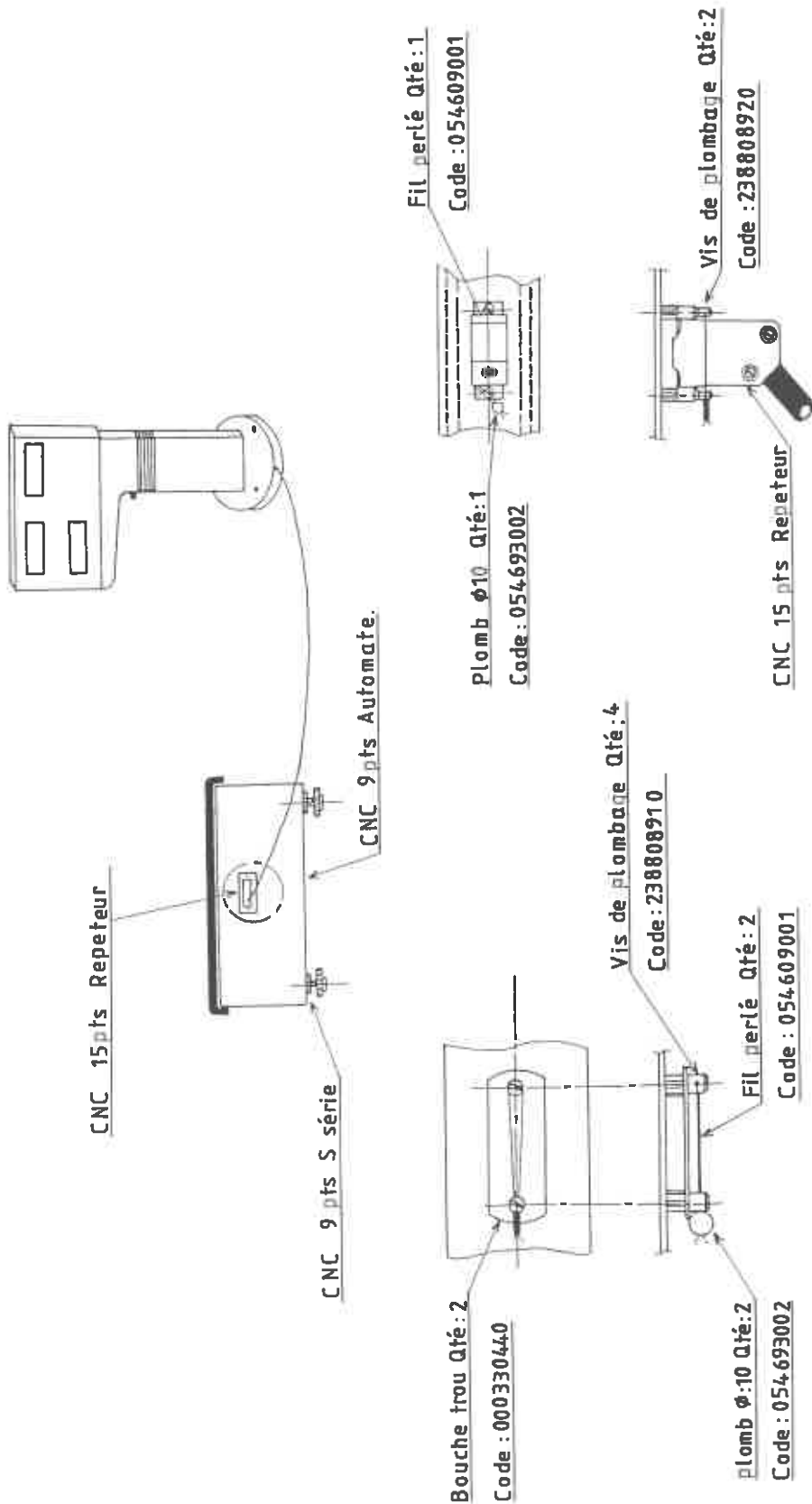
■ N° 5519-1
BALANCE POIDS-PRIX TESTUT J400S



■ N° 5519-2

BALANCE POIDS-PRIX TESTUT J400S

Scelllements



CNC 9 pts S série et Automate